

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
60238

1998

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1999-10

Amendment 1

Douilles à vis Edison pour lampes

Amendment 1

Edison screw lampholders

IECNORM.COM Click to view the full PDF of IEC 60238:1998/AMD1:1999

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch
IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34B: Culots et douilles, du comité 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34B/839/FDIS	34B/855/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 10

2 Définitions

Ajouter, à la page 14, la nouvelle définition 2.22 suivante:

2.22

douille à angle

douille dont la partie arrière (entrée filetée et/ou coupole) fait un angle avec l'axe de la chemise filetée

Page 26

8 Dimensions

Remplacer, au paragraphe 8.5, à la page 28, le mot «NOTE» par «NOTE 1» devant la note existante, et insérer la nouvelle note 2 suivante:

NOTE 2 En France, les entrées filetées des douilles avec des filetages de 11 mm × 19 TPI et 17 mm × 19 TPI (filets par pouce) sont autorisées pour le remplacement.

Page 44

12 Construction

12.5 *Remplacer, à la page 48, le paragraphe 12.5 existant par le nouveau paragraphe 12.5 suivant:*

12.5 Il doit être possible de bloquer l'entrée taraudée des douilles sur le tube. De tels dispositifs peuvent soit faire partie de la douille soit être prévus dans la conception du luminaire.

Sauf pour les douilles à angles, le dispositif de blocage doit pouvoir être manoeuvré de l'intérieur, s'il fait partie de la douille.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34B: Lamp caps and holders, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34B/839/FDIS	34B/855/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 11

2 Definitions

Add, on page 15, the following new definition 2.22:

2.22

angled lampholder

lampholder, the rear side of which (threaded entry and/or dome) is at an angled position to the screw shell axis

Page 27

8 Dimensions

Replace, in subclause 8.5 on page 29, the word "NOTE" by "NOTE 1" before the existing note and add the following new note 2:

NOTE 2 In France, threaded entry lampholders with 11 mm × 19 TPI and 17 mm × 19 TPI (turns per inch) screw threads are permitted for replacement.

Page 45

12 Construction

12.5 *Replace, on page 49, the existing subclause 12.5 by the following new subclause 12.5:*

12.5 It shall be possible to lock the threaded entry on the conduit. Locking devices can either be part of the lampholder or be provided by the design of a luminaire.

Except for angled lampholders, it shall be possible to operate the locking device from the inside, if provided as part of the lampholder.

NOTE Si de tels dispositifs sont prévus dans la conception du luminaire, leur efficacité ne peut pas être contrôlée lors de l'essai de la douille; il convient de faire le contrôle avec l'essai du luminaire. De tels douilles ne sont pas destinées à la vente au détail.

Cette prescription ne s'applique pas aux douilles E5 et E10.

La conformité est vérifiée par examen et, pour les douilles ayant un dispositif de blocage intégré, par l'essai de 15.4.

Page 72

17 Lignes de fuite et distances dans l'air

Tableau 11 – Distances minimales pour les tensions sinusoïdales (50/60 Hz)

Remplacer, dans le tableau 11, à la page 74, «– Distances dans l'air (4)» par «– Distances dans l'air» et ajouter la référence (4) aux tensions opérationnelles 500 et 750 en haut du tableau.

Remplacer, dans le paragraphe 17.1, à la page 74, le texte du point 4) existant par ce qui suit:

- 4) *La distance dans l'air entre les parties actives et la chemise filetée non active dans une douille vide (lampe dévissée) ne doit pas être inférieure à 2 mm.*

Page 78

19 Généralités sur la résistance à la chaleur

19.2 Remplacer, la première ligne, à la page 80

«Un culot d'essai B en acier massif (de préférence en acier inox) conforme à la figure 13 est vissé dans la douille montée comme pour l'emploi prévu, avec un couple de torsion de 1 Nm.»

par le suivant:

«Un culot d'essai B en acier massif (de préférence en acier inox) conforme à la figure 13 est vissé dans douille-bougie E14 montée comme pour l'emploi prévu, avec un couple de torsion de 0,4 Nm et dans toutes les autres douilles E14 avec un couple de torsion de 1 Nm.»

Page 84

20 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement

20.5 Remplacer, dans le paragraphe 20.5, à la page 88, le cinquième tiret par ce qui suit:

- Pour les douilles protégées contre les chutes d'eau verticales, le spécimen doit résister sans défaillance à 50 gouttes de solution sous une tension d'essai d'IRC 175.*

Pour les douilles destinées à être utilisées dans un compartiment réfrigéré de réfrigérateurs et de congélateurs, le spécimen doit résister sans défaillance à 50 gouttes de solution sous une tension d'essai d'IRC 250.